



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 23 juin 2020

L'an deux mille vingt le 23 juin à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie de Chartre de Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Yannick NADESAN, Philippe LETOURNEL, Jacques BENARD, Jean-Luc BOURGEOUX, Joseph BOIVENT, Jean RONSIN, Philippe BONNIN, Marc HERVE, Mesdames Sandrine ROL et Evelyne PANNETIER

Pouvoir : de M. MANGELINCK à M. NADESAN, de M. BELLOIR à M. FAUVEL, de M. SIELLER à M. LETOURNEL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Madame Valérie FAUCHEUX, Messieurs Nicolas BELLOIR, Joël SIELLER, Jean-Luc MANGELINCK,

Assistaient également : Messieurs Jean-Jacques LEON Comptable public, Jean-Luc OHIER Suppléant EPSM, Madame Véronique PERRATON, MM. DECONCHY et TROUSLARD du SMG35

**Secrétaire de séance : Monsieur Philippe LETOURNEL**

**Nombre de Membres du Comité présents : 11**

**Nombre de Membres du Comité votants : 14**

Date de la convocation : le 15 juin 2020

ADMINISTRATION GENERALE

**N°20/06/06 Financement Action innovante EPSM : paiement pour services environnementaux**

## Comité Syndical du 23 juin 2020

### N°20/06/06 Financement Action innovante EPSM : paiement pour services environnementaux

Rapport,

Eau du Pays de Saint-Malo propose de réaliser une étude de faisabilité de la mise en place de paiements pour services environnementaux en amont des retenues de Mirloup et Beaufort.

Ce programme, partiellement financé par l'Agence de l'eau, consiste à étudier la faisabilité d'un paiement des agriculteurs engagés dans des démarches de réduction de l'usage des phytosanitaires en amont des retenues d'eau potable.

Cette démarche peut s'inscrire dans le cadre des « actions innovantes » financées par le SMG-Eau35. Le montant demandé par Eau du Pays de Saint-Malo s'élève à 14 800 € en 2020.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers Collègues, de bien vouloir :

1°) **ACCEPTER** de financer le programme de paiement pour services environnementaux demandé par l'Eau du Pays de Saint-Malo pour l'année 2020

2°) **RAJOUTER** cette dépense aux actions innovantes financées par le SMGEau35.

**Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité**

Fait à Rennes, le 23 juin 2020  
Le Président,

Auguste FAUVEL

